

ANNEXE 2 : Un plan de situation au  
1/25 000 ou, à défaut, à une échelle  
comprise entre 1/16 000 et 1/64 000  
(Il peut s'agir d'extraits  
cartographiques du document  
d'urbanisme s'il existe) ;

---

# SECTEUR D'ÉTUDE

Projet de création de bassins d'algues - Les Tellines, Fos-sur-Mer (13)

